

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE
CANOË-KAYAK DE VITESSE
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2023**

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
État des résultats	5
État de l'évolution des actifs nets	6
État des flux de trésorerie	7
Bilan	8
Notes complémentaires	9 - 15



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Association Québécoise de Canoë-Kayak de vitesse

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association Québécoise de Canoë-Kayak de vitesse (l'« Association »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.



Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Martin & Cie
Par Catherine Martin, CPA auditrice

Catherine Martin, CPA auditrice

Lachine, le 2 août 2023

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE**ÉTAT DES RÉSULTATS****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023****5**

	2023	2022
Produits		
Subvention du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	314 391 \$	296 135 \$
Subvention de l'Institut National du Sport du Québec	11 119	35 919
Cotisations des membres	30 917	35 036
Produits liés aux participants aux camps de Floride	122 665	82 399
Produits liés à l'organisation de compétitions	100 603	65 120
Produits Placements Sports - dons et appariement	13 375	39 592
Autres activités	4 827	2 859
Autres revenus	<u>9 694</u>	<u>18 079</u>
	<u>607 591</u>	<u>575 139</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	87 107	87 251
Frais pour le programme d'excellence	334 116	249 166
Frais pour le programme de développement	3 153	914
Frais pour le programme de compétitions	115 425	71 474
Frais affectés au programme Placements Sports	-	3 668
Frais d'administration	29 940	48 965
Autres frais	13 042	9 933
Mauvaises créances	-	895
Mandataire	-	161
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>65 233</u>	<u>62 173</u>
	<u>648 016</u>	<u>534 600</u>
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	<u>(40 425) \$</u>	<u>40 539 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

6

	2023	2022
Solde au début	827 496 \$	786 957 \$
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(40 425)	40 539
Investissements en immobilisations corporelles	-	-
Solde à la fin	787 071 \$	827 496 \$
Investis en immobilisations	477 725 \$	
Fonds d'affectation d'origine externe - Fonds de réserve - Placements Sports	141 717 \$	
Fonds d'affectation d'origine interne (Note 9)	116 556 \$	
Non affectés	91 498 \$	
Total	827 496 \$	786 957 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

7

	2023	2022
Activités de fonctionnement		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(40 425) \$	40 539 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	65 233	62 173
Rabais d'intérêts sur le prêt subvention comptabilisé en revenus	<u>-</u>	<u>5 322</u>
	24 808	108 034
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Comptes à recevoir	46 382	36 309
Stocks	3 763	3 764
Frais payés d'avance	3 324	15 361
Créditeurs	(2 308)	16 036
Revenu perçue d'avance	11 648	31 686
Apports reportés	<u>(3 122)</u>	<u>(35 513)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>84 495</u>	<u>175 677</u>
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(48 467)	(56 822)
Remboursement des membres concernant les prêts de bateaux	5 250	7 250
Prêt pour des bateaux à des membres	<u>(15 000)</u>	<u>-</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(58 217)</u>	<u>(49 572)</u>
Activité de financement		
Remboursement de la dette à long terme	<u>(14 000)</u>	<u>(22 000)</u>
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	12 278	104 105
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>373 365</u>	<u>269 260</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u><u>385 643</u></u> \$	<u><u>373 365</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

BILAN

31 MARS 2023

8

	2023	2022
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	385 643 \$	373 365 \$
Comptes à recevoir (Note 4)	128 568	174 950
Placements temporaires (Note 3)	71 538	71 538
Stocks	3 764	7 527
Frais payés d'avance	28 875	32 199
Placements à long terme réalisables à court terme (Note 6)	<u>8 112</u>	<u>5 250</u>
	626 500	664 829
Placements à long terme (Note 6)	12 000	5 112
Immobilisations corporelles (Note 5)	<u>480 872</u>	<u>497 638</u>
	<u>1 119 372</u> \$	<u>1 167 579</u> \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (Note 7)	77 792 \$	80 100 \$
Revenu perçue d'avance	<u>43 334</u>	<u>31 686</u>
	121 126	111 786
Dettes à long terme (Note 12)	4 000	18 000
Apports reportés (Note 8)	<u>207 175</u>	<u>210 297</u>
	<u>332 301</u>	<u>340 083</u>
Actifs nets		
Fonds investis en immobilisations	462 078	477 725
Fonds de réserve - placements sports	109 477	141 717
Fonds d'affectation d'origine interne	128 614	116 556
Non affectés	<u>86 902</u>	<u>91 498</u>
	<u>787 071</u>	<u>827 496</u>
	<u>1 119 372</u> \$	<u>1 167 579</u> \$

Pour le conseil d'administration,

Robin Castonguay

_____, administrateur

Michel Ducharme

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

9

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association, constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, promeut le canoë-kayak de vitesse dans la province de Québec et regroupe les membres des clubs de canoë-kayak de vitesse. Elle est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et elle est en conséquence exemptée des impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Association applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilisation des produits

L'Association Québécoise de Canoë-Kayak de Vitesse applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits reliés aux activités et aux inscriptions sont comptabilisés dans l'exercice où ils sont réalisés.

Les produits de cotisation des membres et d'affiliations sont comptabilisés au prorata de l'exercice auquel ils se rapportent.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les coûts d'achèvement et les coûts pour réaliser la vente.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2023****10****2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Équipement de compétition	20 ans
Autres équipements	5 ans
Équipements liés au programme Placements Sports	15 ans
Autres équipements liés au programme Placements Sports	5 ans
Camions	8 ans
Remorques	10 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers*Évaluation initiale*

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Association qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'Association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes à recevoir et des placements..

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs et de la dette à long terme..

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2023****11****2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****Instruments financiers (suite)***Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Association détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Association détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2023	2022
Dépôt à terme, 4,25%, échéant en mars 2024	<u>71 538</u> \$	<u>71 538</u> \$

4. COMPTES À RECEVOIR

	2023	2022
Clients	13 168 \$	13 425 \$
Autres comptes à recevoir	12 070	15 539
Subventions à recevoir	<u>103 330</u>	<u>145 986</u>
	<u>128 568</u> \$	<u>174 950</u> \$

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

12

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement de compétition	466 586 \$	234 311 \$	232 275 \$	252 681 \$
Autres équipements	4 703	3 638	1 065	2 006
Équipements liés au programme Placements Sports	366 919	138 728	228 191	215 948
Autres équipements liés au programme Placements Sports	32 740	16 412	16 328	11 771
Camions	95 834	95 834	-	11 013
Remorques	10 852	7 839	3 013	4 219
	<u>977 634</u> \$	<u>496 762</u> \$	<u>480 872</u> \$	<u>497 638</u> \$

6. PLACEMENTS À LONG TERME

	2023	2022
Dépôt à terme, 1,25%, échéant en mars 2024	5 112 \$	5 112 \$
Prêts à des membres, pour l'acquisition de bateaux, sans intérêt, échu en 2023	-	5 250
Prêts à des membres, pour l'acquisition de bateaux, sans intérêt, échéant jusqu'en 2028	<u>15 000</u>	<u>-</u>
	20 112	10 362
Placements à long terme réalisables à court terme	<u>8 112</u>	<u>5 250</u>
	<u>12 000</u> \$	<u>5 112</u> \$

7. CRÉDITEURS

	2023	2022
Fournisseurs	11 \$	362 \$
Frais courus	<u>77 781</u>	<u>79 738</u>
	<u>77 792</u> \$	<u>80 100</u> \$

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

13

8. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés sont des subventions reçues en lien avec des programmes de développement et le programme de soutien aux Centres unisport qui auront lieu au cours de prochains exercices.

	Solde au début	Nouveaux apports reportés	Affectation de l'exercice	Solde à la fin
Préparation des équipes	38 505 \$	198 418 \$	213 726 \$	23 197 \$
Jeux du Canada	20 388	9 800	39 155	-
Projets Synergiques	63 510	28 439	1 794	90 155
Subvention mentorat	16 740	18 295	-	35 035
Développement des officiels	-	13 705	1 756	11 949
Soutien professionnel entraîneurs	4 286	-	1 356	2 930
Engagement entraîneurs	45 000	73 044	93 500	24 544
Officiels PSDE	1 955	-	1 387	572
INS - Centres unisports - apport affecté aux immobilisations	<u>19 913</u>	<u>-</u>	<u>1 119</u>	<u>18 793</u>
	<u>210 297</u> \$	<u>341 701</u> \$	<u>353 793</u> \$	<u>207 175</u> \$

9. FONDS D'AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

L'Association ne peut utiliser les montants grevés d'une affectation d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

	Affectés à la banque de bateaux	Affectés à l'achat d'immob ilisations	Affectés à l'achat d'un camion- remor- que	Affectés au transport de bateaux	Total 2022	Total 2021
Solde au début de l'exercice	77 481 \$	15 547 \$	22 987 \$	541 \$	116 556 \$	111 778 \$
Affectation de l'exercice	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>12 058</u>	<u>-</u>	<u>12 058</u>	<u>4 778</u>
	<u>77 481</u> \$	<u>15 547</u> \$	<u>35 045</u> \$	<u>541</u> \$	<u>128 614</u> \$	<u>116 556</u> \$

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2023****14****10. FONDS DE RÉSERVE - PLACEMENTS SPORTS**

Le Fonds de réserve d'origine externe provient du programme Placements Sports de Sports Québec et a été créé pour fournir différents programmes d'activités aux membres de l'Association. Sports Québec reçoit des dons pour l'Association et lui remet une contribution additionnelle de 390 % (390 % en 2022). En contrepartie, l'Association remet 20% des sommes reçues à la Fondation Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans se terminant le 31 mars 2023. Ces montants ne figurent pas dans l'actif de l'association car la propriété et la gestion ont été cédées à Fondation Grand Montréal. La juste valeur marchande des sommes cédées à la Fondation Grand Montréal s'élèvent à 77 850 \$ au 31 mars 2023 (81 660 \$ au 31 mars 2022).

	2023	2022
PRODUITS - FONDS DE RÉSERVE		
Produits de dons admissibles au programmes Placements Sports	2 730 \$	6 660 \$
Produits d'appariement (sommes provenant de Placements Sports)	10 645	25 974
Montant résiduel de la subvention non appariée de Placements Sports (montant non récurrent)	<u>-</u>	<u>6 958</u>
	<u>13 375</u>	<u>39 592</u>
DÉBOURSÉS		
Programme de sécurité	10 095	3 392
Programme de promotion	-	3 668
Équipement	<u>35 520</u>	<u>10 490</u>
	<u>45 615</u>	<u>17 550</u>
Excédent des produits sur les charges	<u>(32 240) \$</u>	<u>22 042 \$</u>

11. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'Association est exposée au 31 mars 2023 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Association à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Association est principalement lié aux comptes clients.

L'Association consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Association n'exige généralement pas de caution.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2023****15****11. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)****Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Association à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

12. DETTE À LONG TERME**2023****2022**

Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes; prêt de 60 000 \$ garanti par le gouvernement fédéral, échéant le 31 décembre 2025. Aucun intérêt ni remboursement n'est requis jusqu'au 31 décembre 2023. Le remboursement du solde au plus tard le 31 décembre 2023 donnera lieu à une radiation de 33,33% du prêt. La dette a initialement été évaluée à la juste valeur à l'aide d'un taux d'intérêt estimatif de 8,5%.

4 000 \$18 000 \$**13. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.